



## À l'aube du royaume de France 2/31

### En attendant Hugues...

## Mérovingiens et Carolingiens

### II

## LES CAROLINGIENS

### Les premiers Pippinides

**A**vant leur accession au trône, ils sont nommés « Pippinides », du nom de Pépin 1 de Landen, maire du Palais d'Austrasie sous le règne de Dagobert 1er. Cette famille va s'attribuer durablement cette fonction, qui lui permettra, en un siècle, de prendre la place des Mérovingiens défaillants. Malgré son implantation en Austrasie, il est très probable qu'elle a des origines dans la classe sénatoriale de la Gaule narbonnaise. C'est à partir du petit-fils de Pépin I, Pépin II d'Héristal, que les Pippinides, grâce à la mainmise de l'Austrasie sur la Neustrie, vont se rapprocher du sommet.

### Charles Martel

Son fils, Charles Martel, donne à sa maison un prestige incomparable, par ses qualités de chef de guerre, dont la plus brillante démonstration est la victoire [qu'on lui attribue] sur les Arabes [?] à Poitiers en 732, par laquelle il libère tout le royaume franc de la menace islamique.

D'autres succès militaires confirment son assise, qui entraîne toutefois à son encontre une certaine hostilité des gens d'Église auxquels il n'hésite pas à enlever des terres, pour les confier en bénéfices à ses fidèles, à charge pour eux, en échange, de lui fournir cavaliers et chevaux nécessaires pour atteindre ses objectifs.

### Pépin le bref

Mais c'est son fils Pépin III le Bref qui parachève la prudente ascension vers le trône.

C'est chose faite en 753, et d'une manière fort légale avec la disparition du dernier mérovingien et la caution pontificale. Pépin a l'habileté – tout en étendant son autorité en Aquitaine et jusqu'en Bavière, en Frise et en Saxe, et en soutenant les missions d'évangélisation de Boniface – d'apporter une aide déterminante à la création d'un État pontifical cohérent. Cette action lui permet d'être sacré à deux reprises, donnant ainsi un sceau de légitimité indiscutable à la nouvelle dynastie, et hissant la monarchie franque au rang de « fille aînée de l'Église », garante du pouvoir temporel de la Papauté.

Cette onction religieuse – réminiscence de l'intronisation des anciens rois hébreux – donnait une idée nouvelle de la monarchie en la sacralisant, et en faisant de la personne royale



l'oint du Seigneur, dépendant immédiatement de Dieu. Pour ne laisser subsister aucun litige avec les clercs quelque peu spoliés par son père, Pépin établit la *precaire* – *precaria verbo Regis* – sorte d'indemnité payée à titre de cens par les bénéficiaires des terres confisquées. D'autre part, il rendit obligatoire pour tous les *régnicoles* le paiement de la dîme à l'Église.

## Charlemagne

Quand le fils de Pépin monte sur le trône, tous les éléments sont réunis pour un très grand règne : à partir de 770 pour plus de quarante ans l'Occident tout entier va être dominé par le personnage hors de pairs que fut Charlemagne. Toute son énergie sera tendue vers la restauration de l'Empire romain d'Occident. Par chance, son frère Carloman, avec lequel il avait dû partager le pouvoir, selon les errements en vigueur, meurt très tôt, lui laissant le champ libre. Charlemagne n'a, en quelque sorte, qu'à suivre le chemin tracé par l'habile Pépin III, en se fixant, en plus, la couronne impériale comme objectif.

Les campagnes militaires se suivent à un rythme accéléré : conquête de la Lombardie, expéditions d'Espagne, de Saxe, de Thuringe, incursions jusqu'à l'Elbe et sur le Danube. Charlemagne s'est donné pour mission de faire renaître l'Empire, mais en même temps, se propose, en champion de la chrétienté, d'y planter partout l'étendard du Christ.

C'est là qu'il rencontre le plus de difficultés, d'une part en Espagne où l'Islam avait solide-

ment pris pied, et où il ne peut que constituer une marche défensive, d'autre part en Saxe, où il ne lui faut pas moins de dix-huit campagnes pour venir à bout d'une résistance opiniâtre digne des descendants d'Arminius, et où il est obligé de baptiser, dans des flots de sang, des saxons qui restent de langue et de civilisation, barbares.

C'est en 800 que la couronne impériale vient naturellement sanctionner ces succès. Ayant arbitré, en faveur du Pape, un conflit qui l'op-

prime, après que le Pape a affirmé par serment son indépendance, Charlemagne se fit couronner empereur par Léon III à Rome.

La consécration : il est considéré comme « le nouveau Constantin », le véritable empereur romain d'Occident, même si Byzance, ne lui conteste la fonction impériale, le qualifie de « frère » mais conserve pour elle seule le titre de « romain ».

Outre son œuvre de conquérant, Charlemagne met en place, ou perfectionne, une administration efficace dans les vastes territoires qu'il contrôle. À cet effet, il officialise et uti-

lise à son profit ces innombrables engagements de fidélité qui étaient nés spontanément par suite des faiblesses de la dynastie précédente, en les transformant en une hiérarchie administrative – les comtes – mais non héréditaires.

Son action culturelle est considérable : il a voulu intensément sauvegarder la civilisation antique. Pour ce faire, il s'entoure d'intellectuels éminents venus de l'extérieur, tels Alcuin, Paul Diacre ou Théodulphe. Il crée écoles épiscopales, académies, ateliers de copies et d'enluminures, autant d'initiatives heu-



STATUE ÉQUESTRE DE CHARLEMAGNE



reuses qui autoriseront à qualifier cette époque de *Renaissance Carolingienne*.

Il est bon d'ajouter que Charlemagne, se considérait comme le garant de l'orthodoxie du christianisme dans son empire. Il n'hésite pas, tels les empereurs romains chrétiens, à légiférer en matière de liturgie et même de dogme.

L'Empereur est entré dans la légende sous l'aspect d'un prince chrétien idéalisé. Héros entouré de ses Preux, il a été popularisé par les chansons de geste du Moyen-Âge, et a même été porté sur les autels, au XIIème siècle par l'antipape Paul III. Si l'Église n'a pas entériné cette canonisation, elle ne l'a pas toutefois franchement réprouvée, sachant tout ce qu'elle doit au grand empereur. Contrairement à ce qu'on aurait pu espérer, à la mort de Charlemagne en 814, sa dynastie s'affaiblira, dans des conditions sensiblement identiques à la décadence mérovingienne.

## Louis 1er

Au départ la succession ne pose pas de problème, bien que Charlemagne n'ait pas prévu la transmission de son titre impérial. Seul successeur, son fils Louis 1er Le Pieux est reconnu roi et empereur sans difficulté.

Il organise dès 817 sa propre succession par « l'ordinatio Imperii ». Il prévoit un premier partage de l'empire entre ses trois fils, qui sera remis en cause à la naissance d'un quatrième. Son règne se termine dans la plus grande confusion.

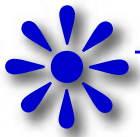
Il faut attendre le fameux partage de Verdun de 843 pour assister à une division territoriale qui peut être considérée comme la base juridique de l'indépendance d'un royaume de Francie occidentale, la future France, face à la Francie orientale, laquelle sera, au Xème siècle, le berceau de l'empire renaissant au profit des Ottoniens. L'éphémère Lotharingie – étirée entre la mer du Nord et l'Italie entre les deux Francies – sera dépecée au bénéfice de ses deux voisins. Elle restera, pour de longs siècles, source de conflits.

## Charles le chauve

La pensée augustinienne de Charlemagne a été encore accentuée chez son fils Louis, lequel n'ayant pas la force de caractère de son père, a subi l'influence pressante des clercs, qui sont allés jusqu'à lui imposer d'humiliantes pénitences publiques. Dans cette optique d'établissement sur terre de la « Cité de Dieu », l'universalité du pouvoir impérial et la mission religieuse de l'empereur sont pratiquement confondues. Cependant, après le partage de Verdun et l'affirmation de royaumes bien spécifiques au sein du « *Regnum Francorum* », le titre impérial n'est plus qu'un héritage privilégié qui perd rapidement toute signification politique.

Si Charles le Chauve porta ce titre, ce n'est pas pour cela qu'il nous intéresse, mais bien parce qu'il est le premier roi d'une France aux limites territoriales déjà bien ébauchées. Mais les circonstances ne lui sont guère favorables : c'est sous son règne que la menace normande s'accroît. Pressé de divers côtés, Charles doit multiplier les concessions aux grands du royaume, en leur appropriant à titres personnels les fonctions publiques, puis en leur accordant l'hérédité de ces « honneurs ». C'est la voie ouverte à la féodalité, conséquence de la puissance de l'aristocratie et de l'affaiblissement progressif du pouvoir central. Notons alors l'apparition au premier plan de la famille neustrienne de Robert le Fort, commandant militaire entre Seine et Loire.

Il est juste de porter au crédit de Charles le Chauve, le maintien d'une vie intellectuelle et artistique dans la lignée de la renaissance carolingienne, et sous l'impulsion de quelques brillantes personnalités, telle celle d'Hincmar, archevêque de Reims et conseiller du roi ; mais elle ne pourra survivre dans les désordres qui suivront la mort de Charles en 877.



*Premières*

*étapes*

*de la*

*formation*

*territoriale*

*de la*

*France*





## Les derniers carolingiens

Pendant un siècle, les derniers carolingiens voient leur pouvoir fréquemment contesté par les grands du royaume, en même temps qu'ils doivent faire face aux incursions barbares : les chevauchées des Hongrois en Champagne, et en Languedoc, et des installations sarrasines durables sur les côtes de Provence. Celles des Normands ne cessent qu'avec l'octroi en 911, par Charles le Simple, au chef normand Rollo, de terres qui formeront le riche duché de Normandie. Les derniers carolingiens doivent même, à trois reprises, s'effacer pour laisser provisoirement le trône aux deux fils de Robert le Fort et à Raoul, duc de Bourgogne, pour être enfin écartés définitivement en 987, par les grands du royaume.

Ainsi donc, les successeurs de Charlemagne n'auront pas mieux su sauvegarder l'héritage que ceux de Clovis. Leur échec tient tout d'abord à la fragilité d'un empire dont seul le génie d'un homme a pu, pour un temps, maintenir une certaine cohésion entre des peuples fort différents. Ses héritiers ne furent pas capables de ce travail de Titan, d'autant plus que la funeste coutume des partages a rapidement fait voler en éclats l'édifice trop artificiel.

D'autre part, il semble bien que Charlemagne ait été trop ambitieux. Conforté par son sacre et son couronnement impérial, il s'est voulu chef spirituel autant que temporel. Le pouvoir est dès lors souvent désigné par le terme « *ministerium* ». Si lui-même, en raison de son exceptionnel talent, a pu assumer cette tâche, son fils a été écrasé par un tel fardeau au point d'être asservi à son clergé.

Un semblant d'autorité centrale subsiste jusqu'au règne de Charles le Chauve. Vers sa fin de son règne, l'État se dilue en une infinité de pouvoirs locaux qui deviennent héréditaires : administrations, impôts, justice... Tous les ressorts du gouvernement échappent au roi, qui devient l'otage des plus puissants de ses sujets.

Enfin, parmi les principales causes de l'effondrement de la dynastie carolingienne, on peut citer, d'après la thèse d'H. Pirenne, la grande dépression économique consécutive à la mainmise islamique sur le bassin méditerranéen occidental, provoquant l'isolement de l'Europe, la chute du commerce, la rareté de la monnaie, la décadence des villes, et la disparition de la classe marchande (1).

## Ce que la nation doit aux carolingiens

Pour conclure, nous devons reconnaître que malgré leurs échecs politiques, nous sommes redevables aux deux premières dynasties de la transmission de l'héritage de Rome.

Les Gaulois du Vème siècle étaient devenus de vrais romains, peut-être les meilleurs. Les barbares qui se sont établis en Gaule et les Francs tout particulièrement se sont romanisés. « L'invasion du Vème siècle n'a pas substitué sur la terre gauloise un caractère et un esprit germaniques au caractère et à l'esprit gallo-romains » (2).

Langue, religion, droit, lois (3), propriété..., la monarchie franque a pris en compte ce qu'elle a trouvé en Gaule, l'a sauvegardé et l'a transmis. C'est donc grâce à elle que nous pouvons nous dire les héritiers privilégiés de la civilisation gréco-latine.

D'autre part, si Charles Martel n'avait pas brisé l'élan de l'islam et rejeté les Arabes au-delà des Pyrénées, que serait-il resté de notre héritage ? [?] N'oublions pas que la chrétienté berbère, hérissée d'évêchés, a été balayée comme fétu par l'ouragan de Mahomet. La collaboration de l'Église à cette œuvre de maintien et de transfert de ce précieux capital a été prépondérante.

Ces actions ont contribué, pour une part considérable, à la renaissance carolingienne, à la naissance d'un monachisme aux activités multiples, à l'établissement un rôle de premier plan aux différentes écoles ecclésiastiques. Pour ne citer que quelques exemples.



## CE QUE LES CAPÉTIENS DOIVENT AUX CAROLINGIENS

Enfin, pour ce qui est de la dette particulière dont leur sera redevable la future dynastie, qui va voir le jour à l'aube du deuxième millénaire, nous croyons pouvoir discerner :

### Le sacre

Le sacre qui place le roi sur un plan supérieur, et légitime son pouvoir, ce qui concourt à l'établissement d'une véritable religion monarchique. Et ceci, plus encore après que l'archevêque Hincmar eut mêlé l'onction épiscopale donnée pour la première fois à Pépin le Bref, à la Sainte-ampoule du baptême de Clovis à Reims. La personne royale devient, par l'effet du sacre, inviolable.

### La cour

La cour – curia regis. Elle est la suite des plaids carolingiens : le roi gouverne avec l'aide d'un grand conseil où sont prises les décisions importantes.

### L'union du trône et de l'autel

Les liens étroits du pouvoir royal et de l'Église. Ils ont été effectifs et sans faille tant chez les Mérovingiens que chez les Carolingiens. Il en sera de même pour la nouvelle dynastie.

### Les réseaux de fidélité ou de féodalité.

Nous avons vu que les bénéfices et « honneurs » étant devenus héréditaires, le pouvoir monarchique avait été neutralisé par une multitude de pouvoirs locaux. La troisième dynastie va se trouver, elle aussi, confrontée à cet état de fait. Mais le roi capétien, grand seigneur féodal lui-même, pendant plusieurs siècles, avant de triompher définitivement des dernières féodalités, usera à maintes reprises

de ses prérogatives de suzerain féodal pour affermir sa souveraineté, et c'est en ce sens qu'il se servira de la féodalité.

### La main de justice

Il ne faut pas non plus omettre la fonction du roi justicier issue du droit de ban mérovingien. Rendre la justice est le premier devoir royal. Mais, après Charles le Chauve, les pouvoirs locaux investiront cet office. Ce sera un souci constant pour les Premiers Capétiens de reconquérir ce pouvoir de justice.

C'est avec ces atouts que, grâce à une volonté résolue face à tous les obstacles, la famille capétienne va s'attaquer à la construction de la France.

René Maillot



### NOTE

1. Pirenne pense également que l'influence prépondérante du clergé a une part de responsabilité dans la décadence de l'activité économique, en raison de l'application du précepte : « *Homo mercator vix aut numquam potest Deo placere* ».
2. Fustel de Coulanges, *L'Invasion germanique et la fin de l'empire*.
3. Droit germanique et droit romain ont pu co-exister pendant un certain temps, mais en définitive le droit romain a prévalu (Fustel).

### BIBLIOGRAPHIE

- Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques*.  
K. F. Werner, *Histoire de France - Les origines*.  
Pierre Gaxotte, *Histoire de France*.  
Jacques Bainville, *Histoire de France*.  
Jean Favier, *Dictionnaire de la France médiévale*.

*Retour au sommaire "Histoire de France"*